

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE
STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE EDITION 2020

THEMATIQUE GENERALE :

*« Cycle conjoncturel et cycle financier dans
une union monétaire : quels enseignements pour
la CEMAC »*

Juin 2020

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29
www.beac.int

La création de la monnaie unique européenne et la crise financière de 2007/2008 ont suscité un regain dans la théorie des cycles. En particulier, la crise a révélé, d'une part, l'influence des fluctuations des prix des actifs sur le cycle conjoncturel, du fait de l'existence de divers liens macrofinanciers, et a permis, d'autre part, de renouer avec la controverse autour de la question sur le degré d'interconnexion entre activité réelle et cycle financier dans une union monétaire, en empruntant deux orientations majeures : les facteurs d'aggravation et les caractéristiques du cycle financier.

Parmi les sources d'aggravation du cycle financier sur le secteur réel, figurent les imperfections du marché financier qui se manifestent par le poids de l'endettement et l'impact du service de la dette sur la croissance des dépenses du secteur privé. En période d'assouplissement financier, la valorisation des actifs accroît la valeur des suretés et facilite les emprunts profitables aux investissements. Parallèlement, l'accroissement de la dette augmente le volume du service de la dette, en cas de relèvement des taux d'intérêt, ce qui limite la demande produisant ainsi un effet dépressif sur la croissance. La caractérisation des cycles financiers, en revanche, est au centre du débat sur les cycles réel, monétaire et financier, à savoir la durée, l'amplitude, la dissymétrie, la propagation et les phases de cycle.

L'apparition des grandes masses régionales a permis de recentrer ce débat sur le degré de synchronisation ou de co-mouvement des chocs conjoncturels et financiers. Ainsi, certaines thèses soutiennent que la synchronisation des cycles est un critère endogène d'optimalité d'une zone monétaire, parce qu'elle contribue à réduire la dissymétrie des chocs, tandis que d'autres trouvent en elle le résultat d'une union économique et monétaire du fait de la spécialisation des pays membres.

Sous l'angle de la stabilité financière, l'interdépendance entre cycle réel et cycle financier est appréhendée via la dimension temporelle du risque systémique. Celle-ci analyse généralement l'évolution du gap du crédit au PIB par rapport à sa tendance de long terme liée à la modification des conditions financières, ainsi que l'activation des amortisseurs susceptibles d'absorber les pertes en cas de chocs défavorables.

Cette thématique comporte un double intérêt pour la CEMAC. Premièrement, la politique macroprudentielle conduite à l'échelle sous-régionale se devrait préalablement de tenir compte des perturbations provoquées par les sphères réelle et financière avant de prendre une mesure visant à réduire le risque systémique. Deuxièmement, elle s'inscrit en droite ligne des instruments d'analyse macroprudentielle en cours de développement dans la sous-région.

La thématique pourra être abordée suivant les quatre axes ci-après :

Axe 1 : synchronisation des cycles conjoncturel et financier

Axe 2 : caractérisation des cycles financiers dans la CEMAC

Axe 3 : conditions financières et dynamique de la dette dans la CEMAC

Axe 4 : indicateurs de formation et de matérialisation du risque systémique.

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés en langue française et abordant des thématiques innovantes en lien avec la thématique retenue. Hormis cette exigence d'ordre général, les articles ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publication antérieure.

De même, les auteurs sont invités à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les articles ne seront pas sélectionnés en seront notifiés par voie électronique.

1. Public cible

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront réceptionnées avec beaucoup d'intérêt, des études provenant des experts (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC, à savoir le Secrétariat Général de la CIMA, le Secrétariat Exécutif de la CIPRES, le Secrétariat Général de la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC, mais aussi la BEAC, (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant un intérêt particulier pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la sous-région, (iii) des praticiens du secteur financier et des Administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères en charge de l'économie ou des finances exerçant dans la CEMAC et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, banques commerciales, sociétés d'assurance, BVMAC, etc.).

2. Envoi et réception des propositions de contribution

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC (belibi@beac.int, belabout@beac.int et kouldjim@beac.int) qui se chargera de la présélection. Elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

- page de garde donnant le titre du projet de l'article, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de mener l'étude ;
- thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
- revue succincte de la littérature ;
- objectif(s) et hypothèse(s) de l'étude ;
- approche(s) méthodologique(s) ;
- résultats attendus et enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;
- références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions de contribution, les dossiers devront comprendre les curriculum vitae du ou des auteur(s).

Il convient de préciser, en vue d'éviter toute forme d'ambiguïté, que les soumissionnaires devront s'assurer de la disponibilité de toutes les informations avant de répondre à l'appel à contribution. A toutes fins utiles, le Secrétariat du Comité de Stabilité Financière n'intervient pas dans le processus de rédaction des études.

3. Examen et sélection des articles à publier

Dès la notification de la sélection de leur projet d'article, les récipiendaires disposeront d'une période d'environ **8 mois** pour faire parvenir le manuscrit au Secrétariat du CSF-AC qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux examinateurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un papier n'implique pas l'engagement ferme quant à sa publication dans la Revue. Les articles devront comporter au maximum 12 pages (soit 3500 mots environ) y compris les annexes et les références bibliographiques.

4. Examineurs

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des examinateurs, hors Secrétariat du CSF-AC. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de leur connaissance et compétence dans la thématique traitée.

5. Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque article publié donne systématiquement droit à une rétribution forfaitaire **d'un million (1 000 000) de francs CFA** pour le ou les auteurs à titre d'encouragement.

6. Calendrier prévisionnel des travaux

Objet	Période
<i>Etape 1 : soumission des projets d'articles accompagnés du ou des curriculums –vitae du ou des auteurs</i>	<i>10 juin - 10 août 2020</i>
<i>Etape 2 : examen et sélection des projets d'articles soumis par les auteurs</i>	<i>10 - 20 août 2020</i>
<i>Etape 3 : notification aux auteurs des dossiers sélectionnés</i>	<i>07 - 14 septembre 2020</i>
<i>Etape 4 : rédaction des articles</i>	<i>15 septembre 2020 - 21 mai 2021</i>
<i>Etape 5 : réception et envoi des manuscrits aux examinateurs pour évaluation</i>	<i>22 -31 mai 2021</i>
<i>Etape 6 : évaluation des articles par les examinateurs</i>	<i>1^{er} juin - 31 juillet 2021</i>
<i>Etape 7 : relance des auteurs pour intégration des observations</i>	<i>1^{er} -31 août 2021</i>
<i>Etape 8 : envoi par les auteurs des dernières versions des articles au Secrétariat du CSF-AC</i>	<i>1^{er} septembre – 31 octobre 2021</i>
<i>Etape 9 : notification des dernières versions des articles validés par le CSF-AC</i>	<i>novembre/décembre 2021</i>
<i>Etape 10 : publication de la RSF-AC 2020</i>	<i>décembre 2021/janvier 2022</i>



Le Secrétariat du CSF-AC